

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2579

26 novembre 2010

### SOMMAIRE

Ambolt Management S. à r. l. ....	123746	Horizon French Holdings S.à r.l. ....	123779
Banco Bradesco Europa S.A. ....	123748	Intersaco S.A. ....	123779
Charterhouse Snowhill (Luxembourg) Sàrl .....	123748	KSM Participations Immobilières et Immobilières S.A. ....	123779
Chiesa S.à r.l. ....	123770	Naho S. à r.l. ....	123786
City Mov' ....	123761	New Vie S.A. ....	123790
Corporation Financière Européenne S.A. .....	123782	Odyssey Group S.A. ....	123780
Danbel ....	123787	Odyssey Group S.A. ....	123781
Danbel S.A. - SPF ....	123787	PDL Europe GV Subs S.à r.l. ....	123779
Déco-Peint Luxembourg S.à r.l. ....	123792	Posada S.A. ....	123792
DeKalb Investments S.A. ....	123761	ProLogis UK CCLVI S.à r.l. ....	123784
D.F.P. Investment S.A. ....	123761	ProLogis UK CCLV S.à r.l. ....	123782
Duchess I CDO S.A. ....	123763	ProLogis UK CCXLIX S.à r.l. ....	123784
Electricité E.M.G. Sàrl ....	123790	ProLogis UK CCXLVII S.à r.l. ....	123784
Empebe ....	123761	Q Invest S.A. ....	123784
Empebe S.A. - SPF ....	123761	Ruralia Finance S.A. ....	123748
ESCO Finance International S.à r.l. ....	123767	SFP Habitation S.C.I. ....	123789
Espace Promotion Holding ....	123764	SFP Invest S.A. ....	123789
Eurizon Capital S.A. ....	123764	SHCO 20 S.à r.l. ....	123790
Fortimmo S.A. ....	123768	SIR Holding S.à r.l./B.V. ....	123790
Geoyoung Investment Holdings S.à r.l. ..	123768	Telipro S.A. ....	123774
Geoyoung Investment Parallel Holdings S.à r.l. ....	123770	Titan Luxco 1 S.à r.l. ....	123749
Gf & Partners S.A. ....	123770	Titan Luxco 2 S.à r.l. ....	123764
Glacier Re Holdings S.à r.l. ....	123773	Tollo Holding S. à r. l. ....	123786
Global Investment Servicing (Luxem- bourg) S.à r.l. ....	123773	Touvan Holding S.A. ....	123780
Goldman Sachs Developing Markets S.à r.l. .....	123773	UBI Banca International S.A. ....	123787
GSCP 2000 Onshore Lumina Holding S.à r.l. ....	123774	UFG-LFP International ....	123787
		Westmount S.A. ....	123746
		Wiesbaden (Bridge) S.à r.l. ....	123768

**Ambolt Management S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 156.205.

—  
*Extrait des décisions prises par les associés en date du 11 octobre 2010*

1. M. Charles Meyer, né le 19 avril 1969 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été nommé en tant que gérant de catégorie B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2. Mme Charlotte Lahaije-Hultman, née le 24 mars 1975 à Barnarp (Suède), demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été nommée en tant que gérant de catégorie B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

3. M. John Wantz, né le 17 mai 1966 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été nommé en tant que gérant de catégorie B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *Ambolt Management S.à r.l.*

Un mandataire

Référence de publication: 2010140924/21.

(100162478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

---

**Westmount S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 20.271.

—  
L'an deux mille dix, le vingt-trois septembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding WESTMOUNT S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 3 mars 1983, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 77 de 1983, page 3672 et les statuts en ont été modifiés suivant acte sous seing privé, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 862 du 25 novembre 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudine HAAG, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur René SCHLIM, employé privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1) Abandon du statut de société holding avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011 et modification de l'article quatre des statuts relatif à l'objet social comme suit:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.»

2) Adoption d'une durée illimitée et modification afférente des articles 3 et 17 des statuts.

3) Suppression de l'article 12 des statuts et du dernier alinéa de l'article 13 des statuts.

4) Rajout à l'article 16 des statuts d'un nouvel alinéa entre le premier et le troisième alinéa conçu comme suit:

«Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes dans les conditions prévues par la loi.»

5) Renumerotation des articles.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide d'abandonner le statut de société holding et de modifier l'article quatre des statuts relatif à l'objet social comme suit:

**Art. 4.** «La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.»

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'adopter une durée illimitée et de modifier en conséquence les articles 3 et 17 des statuts comme suit:

« **Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification aux statuts.»

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.»

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de supprimer l'article 12 des statuts et le dernier alinéa de l'article 13 des statuts relatifs au cautionnement des administrateurs et du commissaire.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de rajouter à l'article 16 des statuts un nouvel alinéa entre le premier et le deuxième alinéa conçu comme suit:

«Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes dans les conditions prévues par la loi.»

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de renuméroter les articles suite à la suppression de l'article 12 des statuts.

Toutes les résolutions qui précèdent sont prises avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER, C. HAAG, R. SCHLIM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 octobre 2010. Relation: LAC/2010/43332. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Référence de publication: 2010142181/95.

(100162784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

---

**Ruralia Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 128.811.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
Banque domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2010141204/13.

(100162449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

---

**Banco Bradesco Europa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 18.996.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 12 octobre 2010.

Patrick SERRES  
Notaire

Référence de publication: 2010141297/12.

(100160169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

---

**Charterhouse Snowhill (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 152.937.

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée lors du dépôt de la décision prise par le conseil de gérance en date du 7 juillet 2010 auprès du registre de Commerce et des Sociétés, sous la référence L100115449 en date du 29 juillet 2010.

Il convient de lire que le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté et non pas au L-1949 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté, comme mentionné par erreur.

Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Pour avis sincère et conforme  
Pour Charterhouse Snowhill (Luxembourg) SARL  
Hugo Froment

Référence de publication: 2010141299/17.

(100160709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

---

**Titan Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.209.084,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 154.473.

In the year two thousand ten, on the first day of the month of October,

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of Titan Luxco 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of three million sixty-eight thousand eighty-four euro (EUR 3,068,084.-), with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, dated 23 July 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 17 September 2010 number 1921 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154473 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have last been amended by a deed of the undersigned notary dated 29 September 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is declared open at 2.30 p.m with Me Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Me Cédric Bless, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Philippe Huang, juriste, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1 To increase the corporate capital by an amount of one hundred forty-one thousand euro (EUR 141,000.-) so as to raise it from its present amount of three million sixty-eight thousand eighty-four euro (EUR 3,068,084.-) to three million two hundred nine thousand eighty-four euro (EUR 3,209,084.-).

2 To issue fourteen thousand one hundred (14,100) new class A ordinary shares, fourteen thousand one hundred (14,100) new class B ordinary shares, fourteen thousand one hundred (14,100) new class C ordinary shares, fourteen thousand one hundred (14,100) new class D ordinary shares, fourteen thousand one hundred (14,100) new class E ordinary shares, fourteen thousand one hundred (14,100) new class F ordinary shares, fourteen thousand one hundred (14,100) new class G ordinary shares, fourteen thousand one hundred (14,100) new class H ordinary shares, fourteen thousand one hundred (14,100) new class I ordinary shares and fourteen thousand one hundred (14,100) new class J ordinary shares, each share of each class having a nominal value of one euro (EUR 1.-) and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

3 To accept subscription for these new shares by Cristiano Zanetti, Stefano Matera, Michele Colavita, Vincenzo Ferrari, Tarcisio Sbriscia, Paolo Marinsalti, Roberto Vaccari, Vincenzo Costantini, Fulvio Talucci, Antonio Tonelli, Stefano Cambioli, Fabrizio Lunazzi, Claudio Tavolini, Stefano Roversi, Federico Leproux, Umberto Rocchetti, Roberto Boldrini, and Fabrizio Bellagamba, and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind.

4 To amend article 5, first paragraph, of the articles of incorporation, in order to reflect the above capital increase.

5 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting of shareholders took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting of shareholders resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred forty-one thousand euro (EUR 141,000.-) so as to raise it from its present amount of three million sixty-eight thousand eighty-four euro (EUR 3,068,084.-) to three million two hundred nine thousand eighty-four euro (EUR 3,209,084.-).

*Second resolution*

The general meeting of shareholders resolves to issue fourteen thousand one hundred (14,100) new class A ordinary shares, fourteen thousand one hundred (14,100) new class B ordinary shares, fourteen thousand one hundred (14,100) new class C ordinary shares, fourteen thousand one hundred (14,100) new class D ordinary shares, fourteen thousand one hundred (14,100) new class E ordinary shares, fourteen thousand one hundred (14,100) new class F ordinary shares, fourteen thousand one hundred (14,100) new class G ordinary shares, fourteen thousand one hundred (14,100) new class H ordinary shares, fourteen thousand one hundred (14,100) new class I ordinary shares and fourteen thousand one hundred (14,100) new class J ordinary shares, each share of each class having a nominal value of one euro (EUR 1.-) and entitling to dividends as from the day of these resolutions.

*Third resolution*  
*Subscription - Payment*

Thereupon have appeared

Federico Leproux, residing at via Dei Serpenti, 00154 - Roma (ROMA), represented by Me Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 September 2010;

Michele Colavita, residing at viale Verdi 49, 61121 - Pesaro (PU), represented by Me Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 September 2010;

Vincenzo Ferrari, residing at via Leonardo da Vinci 3, 43100 - Parma (PA), represented by Me Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 September 2010;

Cristiano Zanetti, residing at via alla Cros 22, 38024 - Cognolo (TN), represented by Me Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 September 2010;

Stefano Matera, residing at via V. di Cagno 32, 70125 - Bari (BA), represented by Me Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 September 2010;

Stefano Roversi, residing at via T. Grossi 6, 20052 - Monza (MB), represented by Me Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 September 2010;

Fulvio Talucci, residing at via dei Trangioli 88, 86038 - Petacciato (CB), represented by Me Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 September 2010;

Fabrizio Lunazzi, residing at via Ranieri 22/d, 60128 - Ancona (AN), represented by Me Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 September 2010;

Tarcisio Sbriscia, residing at Strada Fonte Mandriola 154/b, 60019 - Senigallia (AN), represented by Me Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 September 2010;

Stefano Cambioli, residing at via Salvo d'Acquisto 7, 61043 - Cagli (PU), represented by Me Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 September 2010;

Umberto Rocchetti, residing at via Oberdan 8, 61030 - Cartoceto (PU), represented by Me Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 September 2010;

Paolo Marinsalti, residing at via Don Minzoni 47, 60044 - Fabriano (AN), represented by Me Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 September 2010;

Roberto Vaccari, residing via T. Fida 10, 60044 - Fabriano (AN), represented by Me Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 September 2010;

Vincenzo Costantini, residing at via Martiri di Kindù 9, 60044 - Fabriano (AN), represented by Me Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 September 2010;

Antonio Tonelli, residing at via Palermo 19/a, 61035 - Mondolfo (PU), represented by Me Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 September 2010;

Claudio Tavolini, residing at via Bachelet 53, 60044 - Fabriano (AN), represented by Me Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 September 2010;

Roberto Boldrini, residing at via G. Leopardi 5/a, 60046 - Cerreto d'Esi (AN), represented by Me Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 September 2010; and

Fabrizio Bellagamba, residing at via Piemonte 1, 61037 - Mondolfo (PU), represented by Me Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 September 2010.

which proxies shall be annexed to the present deed after having been initialled by the proxyholder and the notary, (the "Subscribers").

The Subscribers declare to subscribe for the new shares as allocated in the below table, and to make payment for such new shares by a contribution in kind consisting of Receivables as valued in the Valuation Report (the "Contribution").

Subscriber	Shares allocated
Cristiano Zanetti . . . . .	one thousand (1,000) new class A ordinary shares, one thousand (1,000) new class B ordinary shares, one thousand (1,000) new class C ordinary shares,

	one thousand (1,000) new class D ordinary shares, one thousand (1,000) new class E ordinary shares, one thousand (1,000) new class F ordinary shares, one thousand (1,000) new class G ordinary shares, one thousand (1,000) new class H ordinary shares, one thousand (1,000) new class I ordinary shares, and one thousand (1,000) new class J ordinary shares.
Stefano Matera . . . . .	one thousand (1,000) new class A ordinary shares, one thousand (1,000) new class B ordinary shares, one thousand (1,000) new class C ordinary shares, one thousand (1,000) new class D ordinary shares, one thousand (1,000) new class E ordinary shares, one thousand (1,000) new class F ordinary shares, one thousand (1,000) new class G ordinary shares, one thousand (1,000) new class H ordinary shares, one thousand (1,000) new class I ordinary shares and one thousand (1,000) new class J ordinary shares.
Michele Colavita . . . . .	two thousand five hundred (2,500) new class A ordinary shares, two thousand five hundred (2,500) new class B ordinary shares, two thousand five hundred (2,500) new class C ordinary shares, two thousand five hundred (2,500) new class D ordinary shares, two thousand five hundred (2,500) new class E ordinary shares, two thousand five hundred (2,500) new class F ordinary shares, two thousand five hundred (2,500) new class G ordinary shares, two thousand five hundred (2,500) new class H ordinary shares, two thousand five hundred (2,500) new class I ordinary shares and two thousand five hundred (2,500) new class J ordinary shares.
Vincenzo Ferrari . . . . .	two thousand one hundred fifty (2,150) new class A ordinary shares, two thousand one hundred fifty (2,150) new class B ordinary shares, two thousand one hundred fifty (2,150) new class C ordinary shares, two thousand one hundred fifty (2,150) new class D ordinary shares, two thousand one hundred fifty (2,150) new class E ordinary shares, two thousand one hundred fifty (2,150) new class F ordinary shares, two thousand one hundred fifty (2,150) new class G ordinary shares, two thousand one hundred fifty (2,150) new class H ordinary shares, two thousand one hundred fifty (2,150) new class I ordinary shares and two thousand one hundred fifty (2,150) new class J ordinary shares.
Tarcisio Sbriscia . . . . .	one thousand one hundred fifty (1,150) new class A ordinary shares, one thousand one hundred fifty (1,150) new class B ordinary shares, one thousand one hundred fifty (1,150) new class C ordinary shares, one thousand one hundred fifty (1,150) new class D ordinary shares, one thousand one hundred fifty (1,150) new class E ordinary shares, one thousand one hundred fifty (1,150) new class F ordinary shares, one thousand one hundred fifty (1,150) new class G ordinary shares, one thousand one hundred fifty (1,150) new class H ordinary shares, one thousand one hundred fifty (1,150) new class I ordinary shares and one thousand one hundred fifty (1,150) new class J ordinary shares.
Paolo Marinsalti . . . . .	eight hundred (800) new class A ordinary shares, eight hundred (800) new class B ordinary shares, eight hundred (800) new class C ordinary shares, eight hundred (800) new class D ordinary shares, eight hundred (800) new class E ordinary shares, eight hundred (800) new class F ordinary shares, eight hundred (800) new class G ordinary shares, eight hundred (800) new class H ordinary shares, eight hundred (800) new class I ordinary shares and eight hundred (800) new class J ordinary shares.
Roberto Vaccari . . . . .	four hundred (400) new class A ordinary shares, four hundred (400) new class B ordinary shares, four hundred (400) new class C ordinary shares, four hundred (400) new class D ordinary shares,

Vincenzo Costantini . . . . .	<p>four hundred (400) new class E ordinary shares,  four hundred (400) new class F ordinary shares,  four hundred (400) new class G ordinary shares,  four hundred (400) new class H ordinary shares,  four hundred (400) new class I ordinary shares and  four hundred (400) new class J ordinary shares.</p> <p>one hundred (100) new class A ordinary shares,  one hundred (100) new class B ordinary shares,  one hundred (100) new class C ordinary shares,  one hundred (100) new class D ordinary shares,  one hundred (100) new class E ordinary shares,  one hundred (100) new class F ordinary shares,  one hundred (100) new class G ordinary shares,  one hundred (100) new class H ordinary shares,  one hundred (100) new class I ordinary shares and  one hundred (100) new class J ordinary shares.</p>
Fulvio Talucci . . . . .	<p>ninety (90) new class A ordinary shares,  ninety (90) new class B ordinary shares,  ninety (90) new class C ordinary shares,  ninety (90) new class D ordinary shares,  ninety (90) new class E ordinary shares,  ninety (90) new class F ordinary shares,  ninety (90) new class G ordinary shares,  ninety (90) new class H ordinary shares,  ninety (90) new class I ordinary shares and  ninety (90) new class J ordinary shares.</p>
Antonio Tonelli . . . . .	<p>six hundred (600) new class A ordinary shares,  six hundred (600) new class B ordinary shares,  six hundred (600) new class C ordinary shares,  six hundred (600) new class D ordinary shares,  six hundred (600) new class E ordinary shares,  six hundred (600) new class F ordinary shares,  six hundred (600) new class G ordinary shares,  six hundred (600) new class H ordinary shares,  six hundred (600) new class I ordinary shares and  six hundred (600) new class J ordinary shares.</p>
Stefano Cambioli . . . . .	<p>one thousand one hundred (1,100) new class A ordinary shares,  one thousand one hundred (1,100) new class B ordinary shares,  one thousand one hundred (1,100) new class C ordinary shares,  one thousand one hundred (1,100) new class D ordinary shares,  one thousand one hundred (1,100) new class E ordinary shares,  one thousand one hundred (1,100) new class F ordinary shares,  one thousand one hundred (1,100) new class G ordinary shares,  one thousand one hundred (1,100) new class H ordinary shares,  one thousand one hundred (1,100) new class I ordinary shares and  one thousand one hundred (1,100) new class J ordinary shares.</p>
Fabrizio Lunazzi . . . . .	<p>fifty (50) new class A ordinary shares,  fifty (50) new class B ordinary shares,  fifty (50) new class C ordinary shares,  fifty (50) new class D ordinary shares,  fifty (50) new class E ordinary shares,  fifty (50) new class F ordinary shares,  fifty (50) new class G ordinary shares,  fifty (50) new class H ordinary shares,  fifty (50) new class I ordinary shares and  fifty (50) new class J ordinary shares.</p>
Claudio Tavolini . . . . .	<p>five hundred (500) new class A ordinary shares,  five hundred (500) new class B ordinary shares,  five hundred (500) new class C ordinary shares,  five hundred (500) new class D ordinary shares,  five hundred (500) new class E ordinary shares,</p>



	five hundred (500) new class F ordinary shares, five hundred (500) new class G ordinary shares, five hundred (500) new class H ordinary shares, five hundred (500) new class I ordinary shares and five hundred (500) new class J ordinary shares.
Stefano Roversi . . . . .	ninety (90) new class A ordinary shares, ninety (90) new class B ordinary shares, ninety (90) new class C ordinary shares, ninety (90) new class D ordinary shares, ninety (90) new class E ordinary shares, ninety (90) new class F ordinary shares, ninety (90) new class G ordinary shares, ninety (90) new class H ordinary shares, ninety (90) new class I ordinary shares and ninety (90) new class J ordinary shares.
Federico Leproux . . . . .	eight hundred twenty (820) new class A ordinary shares, eight hundred twenty (820) new class B ordinary shares, eight hundred twenty (820) new class C ordinary shares, eight hundred twenty (820) new class D ordinary shares, eight hundred twenty (820) new class E ordinary shares, eight hundred twenty (820) new class F ordinary shares, eight hundred twenty (820) new class G ordinary shares, eight hundred twenty (820) new class H ordinary shares, eight hundred twenty (820) new class I ordinary shares and eight hundred twenty (820) new class J ordinary shares
Umberto Rocchetti . . . . .	one thousand one hundred (1,100) new class A ordinary shares, one thousand one hundred (1,100) new class B ordinary shares, one thousand one hundred (1,100) new class C ordinary shares, one thousand one hundred (1,100) new class D ordinary shares, one thousand one hundred (1,100) new class E ordinary shares, one thousand one hundred (1,100) new class F ordinary shares, one thousand one hundred (1,100) new class G ordinary shares, one thousand one hundred (1,100) new class H ordinary shares, one thousand one hundred (1,100) new class I ordinary shares and one thousand one hundred (1,100) new class J ordinary shares
Roberto Boldrini . . . . .	four hundred (400) new class A ordinary shares, four hundred (400) new class B ordinary shares, four hundred (400) new class C ordinary shares, four hundred (400) new class D ordinary shares, four hundred (400) new class E ordinary shares, four hundred (400) new class F ordinary shares, four hundred (400) new class G ordinary shares, four hundred (400) new class H ordinary shares, four hundred (400) new class I ordinary shares and four hundred (400) new class J ordinary shares
Fabrizio Bellagamba . . . . .	two hundred fifty (250) new class A ordinary shares, two hundred fifty (250) new class B ordinary shares, two hundred fifty (250) new class C ordinary shares, two hundred fifty (250) new class D ordinary shares, two hundred fifty (250) new class E ordinary shares, two hundred fifty (250) new class F ordinary shares, two hundred fifty (250) new class G ordinary shares, two hundred fifty (250) new class H ordinary shares, two hundred fifty (250) new class I ordinary shares and two hundred fifty (250) new class J ordinary shares
Total . . . . .	fourteen thousand one hundred (14,100) new class A ordinary shares, fourteen thousand one hundred (14,100) new class B ordinary shares, fourteen thousand one hundred (14,100) new class C ordinary shares, fourteen thousand one hundred (14,100) new class D ordinary shares, fourteen thousand one hundred (14,100) new class E ordinary shares, fourteen thousand one hundred (14,100) new class F ordinary shares,

fourteen thousand one hundred (14,100) new class G ordinary shares,  
fourteen thousand one hundred (14,100) new class H ordinary shares,  
fourteen thousand one hundred (14,100) new class I ordinary shares and  
fourteen thousand one hundred (14,100) new class J ordinary shares

The amount of one hundred forty-one thousand euro (EUR 141,000.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The Subscribers further stated that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of such consideration to the Company.

The Subscribers state together with the Company that they will accomplish all formalities concerning the valid transfer to the Company of the Contribution.

The Subscribers state that a report has been drawn up by the managers of the Company, and signed on 29 September 2010, wherein the Contribution so contributed is described and valued (the "Valuation Report").

Thereupon, the general meeting of shareholders resolves to accept the said subscription and payment and to allot the fourteen thousand one hundred (14,100) new class A ordinary shares, fourteen thousand one hundred (14,100) new class B ordinary shares, fourteen thousand one hundred (14,100) new class C ordinary shares, fourteen thousand one hundred (14,100) new class D ordinary shares, fourteen thousand one hundred (14,100) new class E ordinary shares, fourteen thousand one hundred (14,100) new class F ordinary shares, fourteen thousand one hundred (14,100) new class G ordinary shares, fourteen thousand one hundred (14,100) new class H ordinary shares, fourteen thousand one hundred (14,100) new class I ordinary shares and fourteen thousand one hundred (14,100) new class J ordinary shares to the Subscribers as described in the table above.

#### *Fourth resolution*

As a result of the above resolutions, the general meeting of shareholders resolves to amend article 5, first paragraph, of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

" **Art. 5. Subscribed capital. (First paragraph).** The issued capital of the Company is set at three million two hundred nine thousand eighty-four euro (EUR 3,209,084.-) divided into:

- three hundred twenty thousand nine hundred three (320,903) class A ordinary Shares (the "Class A Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- three hundred twenty thousand nine hundred three (320,903) class B ordinary Shares (the "Class B Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- three hundred twenty thousand nine hundred four (320,904) class C ordinary Shares (the "Class C Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- three hundred twenty thousand nine hundred seven (320,907) class D ordinary Shares (the "Class D Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- three hundred twenty thousand nine hundred eight (320,908) class E ordinary Shares (the "Class E Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- three hundred twenty thousand nine hundred nine (320,909) class F ordinary Shares (the "Class F Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- three hundred twenty thousand nine hundred eleven (320,911) class G ordinary Shares (the "Class G Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- three hundred twenty thousand nine hundred twelve (320,912) class H ordinary Shares (the "Class H Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- three hundred twenty thousand nine hundred thirteen (320,913) class I ordinary Shares (the "Class I Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up; and
- three hundred twenty thousand nine hundred fourteen (320,914) class J ordinary Shares (the "Class J Ordinary Shares") with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

There being no other business, the meeting was adjourned at 2.45 p.m.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le premier octobre,

Par devant Nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de Titan Luxco 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de trois millions soixante-huit mille quatre-vingt-quatre euros (EUR 3.068.084,-), ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, constituée par un acte de Me Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, le 23 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 17 septembre 2010, numéro 1921 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154473 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 29 septembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est déclarée ouverte à 14.30 heures sous la présidence de M<sup>e</sup> Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Me Cédric Bless, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mr Philippe Huang, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de cent quarante et un mille euros (EUR 141.000,-) pour le porter de son montant actuel de trois millions soixante-huit mille quatre-vingt-quatre euros (EUR 3.068.084,-) à trois millions deux cent neuf mille quatre-vingt-quatre euros (EUR 3.209.084,-).

2 Émission de quatorze mille cent (14.100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A, quatorze mille cent (14.100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B, quatorze mille cent (14.100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C, quatorze mille cent (14.100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie D, quatorze mille cent (14.100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E, quatorze mille cent (14.100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F, quatorze mille cent (14.100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie G, quatorze mille cent (14.100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H, quatorze mille cent (14.100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I, et quatorze mille cent (14.100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie J, chaque part sociale de chaque catégorie ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de la décision des associés décidant de l'augmentation de capital proposée.

3 Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles par Cristiano Zanetti, Stefano Matera, Michele Colavita, Vincenzo Ferrari, Tarcisio Sbriscia, Paolo Marinsalti, Roberto Vaccari, Vincenzo Costantini, Fulvio Talucci, Antonio Tonelli, Stefano Cambioli, Fabrizio Lunazzi, Claudio Tavolini, Stefano Roversi, Federico Leproux, Umberto Rocchetti, Roberto Boldrini, ainsi que Fabrizio Bellagamba, et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par apport en nature.

4 Modification de l'article 5, alinéa premier, des statuts, afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus.

5 Divers.

(ii) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les associés présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage,

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de cent quarante et un mille euros (EUR 141.000,-) pour le porter de son montant actuel de trois millions soixante-huit mille quatre-vingt-quatre euros (EUR 3.068.84,-) à trois millions deux cent neuf mille quatre-vingt-quatre euros (EUR 3.209.084,-).

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'émettre quatorze mille cent (14.100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A, quatorze mille cent (14.100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B, quatorze mille cent (14.100) nouvelles

parts sociales ordinaires de catégorie C, quatorze mille cent (14.100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie D, quatorze mille cent (14.100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E, quatorze mille cent (14.100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F, quatorze mille cent (14.100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie G, quatorze mille cent (14.100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H, quatorze mille cent (14.100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I, et quatorze mille cent (14.100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie J, chaque part sociale de chaque catégorie ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et participant aux bénéfices de la société à partir des présentes résolutions.

*Troisième résolution*  
*Souscription paiement*

Se présentent ensuite

Federico Leproux, demeurant à via Dei Serpenti, 00154 - Roma (ROMA), représenté aux fins des présentes par Me Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 28 septembre 2010;

Michele Colavita, demeurant à viale Verdi 49, 61121 - Pesaro (PU), représenté aux fins des présentes par Me Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 28 septembre 2010;

Vincenzo Ferrari, demeurant à via Leonardo da Vinci 3, 43100 - Parma (PA), représenté aux fins des présentes par Me Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 28 septembre 2010;

Cristiano Zanetti, demeurant à via alla Cros 22, 38024 - Cognolo (TN), représenté aux fins des présentes par Me Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 28 septembre 2010;

Stefano Matera, demeurant à via V. di Cagno 32, 70125 - Bari (BA), représenté aux fins des présentes par Me Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 28 septembre 2010;

Stefano Roversi, demeurant à via T. Grossi 6, 20052 - Monza (MB), représenté aux fins des présentes par Me Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 28 septembre 2010;

Fulvio Talucci, demeurant à via dei Trangioli 88, 86038 - Petacciato (CB), représenté aux fins des présentes par Me Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 28 septembre 2010;

Fabrizio Lunazzi, demeurant à via Ranieri 22/d, 60128 - Ancona (AN), représenté aux fins des présentes par Me Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 28 septembre 2010;

Tarcisio Sbriscia, demeurant à Strada Fonte Mandriola 154/b, 60019 - Senigallia (AN), représenté aux fins des présentes par Me Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 28 septembre 2010;

Stefano Cambioli, demeurant à via Salvo d'Acquisto 7, 61043 - Cagli (PU), représenté aux fins des présentes par Me Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 28 septembre 2010;

Umberto Rocchetti, demeurant à via Oberdan 8, 61030 - Cartoceto (PU), représenté aux fins des présentes par Me Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 28 septembre 2010;

Paolo Marinsalti, demeurant à via Don Minzoni 47, 60044 - Fabriano (AN), représenté aux fins des présentes par Me Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 28 septembre 2010;

Roberto Vaccari, demeurant à via T. Fida 10, 60044 - Fabriano (AN), représenté aux fins des présentes par Me Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 28 septembre 2010;

Vincenzo Costantini, demeurant à via Martiri di Kindù 9, 60044 - Fabriano (AN), représenté aux fins des présentes par Me Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 28 septembre 2010;

Antonio Tonelli, demeurant à via Palermo 19/a, 61035 - Mondolfo (PU), représenté aux fins des présentes par Me Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 28 septembre 2010;

Claudio Tavolini, demeurant à via Bachelet 53, 60044 - Fabriano (AN), représenté aux fins des présentes par Me Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 28 septembre 2010;

Roberto Boldrini, demeurant à via G. Leopardi 5/a, 60046 - Cerreto d'Esi (AN), représenté aux fins des présentes par Me Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 28 septembre 2010; and

Fabrizio Bellagamba, demeurant à via Piemonte 1, 61037 - Mondolfo (PU), représenté aux fins des présentes par Me Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 28 septembre 2010.

Les prédites procurations resteront annexées aux présentes après avoir été paraphées par le soussigné notaire et le détenteur de la procuration, ensemble les «Souscripteurs».

Les Souscripteurs déclarent souscrire les parts sociales nouvelles selon l'allocation du tableau ci-dessous et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en nature consistant en créances telles que valorisées dans le Rapport (les «Apports»).

Souscripteur

Cristiano Zanetti . . . . .

Parts sociales allouées

mille (1.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A,  
mille (1.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B,  
mille (1.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C,  
mille (1.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie D,  
mille (1.000) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E,



	quatre cents (400) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie G, quatre cents (400) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H, quatre cents (400) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I, et quatre cents (400)) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie J.
Vincenzo Costantini . . . . .	cent (100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A, cent (100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B, cent (100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C, cent (100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie D, cent (100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E, cent (100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F, cent (100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie G, cent (100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H, cent (100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I, et cent (100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie J.
Fulvio Talucci . . . . .	quatre-vingt-dix (90) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A, quatre-vingt-dix (90) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B, quatre-vingt-dix (90) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C, quatre-vingt-dix (90) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie D, quatre-vingt-dix (90) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E, quatre-vingt-dix (90) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F, quatre-vingt-dix (90) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie G, quatre-vingt-dix (90) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H, quatre-vingt-dix (90) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I, et quatre-vingt-dix (90) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie J.
Antonio Tonelli . . . . .	six cents (600) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A, six cents (600) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B, six cents (600) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C, six cents (600) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie D, six cents (600) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E, six cents (600) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F, six cents (600) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie G, six cents (600) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H, six cents (600) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I, et six cents (600) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie J.
Stefano Cambioli . . . . .	mille cent (1.100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A, mille cent (1.100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B, mille cent (1.100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C, mille cent (1.100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie D, mille cent (1.100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E, mille cent (1.100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F, mille cent (1.100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie G, mille cent (1.100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H, mille cent (1.100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I, et mille cent (1.100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie J.
Fabrizio Lunazzi . . . . .	cinquante (50) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A, cinquante (50) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B, cinquante (50) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C, cinquante (50) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie D, cinquante (50) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E, cinquante (50) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F, cinquante (50) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie G, cinquante (50) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H, cinquante (50) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I, and cinquante (50) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie J.
Claudio Tavolini . . . . .	cinq cents (500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A, cinq cents (500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B, cinq cents (500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C, cinq cents (500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie D, cinq cents (500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E, cinq cents (500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F, cinq cents (500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie G,

	<p>cinq cents (500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H,  cinq cents (500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I, et  cinq cents (500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie J.</p>
Stefano Roversi . . . . .	<p>quatre-vingt-dix (90) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A,  quatre-vingt-dix (90) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B,  quatre-vingt-dix (90) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C,  quatre-vingt-dix (90) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie D,  quatre-vingt-dix (90) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E,  quatre-vingt-dix (90) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F,  quatre-vingt-dix (90) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie G,  quatre-vingt-dix (90) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H,  quatre-vingt-dix (90) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I, et  quatre-vingt-dix (90) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie J.</p>
Federico Leproux . . . . .	<p>huit cent vingt (820) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A,  huit cent vingt (820) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B,  huit cent vingt (820) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C,  huit cent vingt (820) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie D,  huit cent vingt (820) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E,  huit cent vingt (820) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F,  huit cent vingt (820) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie G,  huit cent vingt (820) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H,  huit cent vingt (820) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I, et  huit cent vingt (820) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie J.</p>
Umberto Rocchetti . . . . .	<p>mille cent (1.100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A,  mille cent (1.100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B,  mille cent (1.100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C,  mille cent (1.100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie D,  mille cent (1.100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E,  mille cent (1.100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F,  mille cent (1.100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie G,  mille cent (1.100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H,  mille cent (1.100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I, et  mille cent (1.100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie J.</p>
Roberto Boldrini . . . . .	<p>quatre cents (400) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A,  quatre cents (400) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B,  quatre cents (400) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C,  quatre cents (400) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie D,  quatre cents (400) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E,  quatre cents (400) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F,  quatre cents (400) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie G,  quatre cents (400) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H,  quatre cents (400) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I, et  quatre cents (400) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie J.</p>
Fabrizio Bellagamba . . . . .	<p>deux cent cinquante (250) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A,  deux cent cinquante (250) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B,  deux cent cinquante (250) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C,  deux cent cinquante (250) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie D,  deux cent cinquante (250) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E,  deux cent cinquante (250) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F,  deux cent cinquante (250) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie G,  deux cent cinquante (250) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H,  deux cent cinquante (250) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I, et  deux cent cinquante (250) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie J.</p>
Total . . . . .	<p>quatorze mille cent (14.100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A,  quatorze mille cent (14.100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B,  quatorze mille cent (14.100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C,  quatorze mille cent (14.100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie D,  quatorze mille cent (14.100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E,  quatorze mille cent (14.100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F,  quatorze mille cent (14.100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie G,  quatorze mille cent (14.100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H,</p>

quatorze mille cent (14.100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I, et  
quatorze mille cent (14.100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie J.

Le montant de cent quarante et un mille euros (EUR 141.000,-) est dès lors à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

Les Souscripteurs déclarent encore que les Apports sont libres de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction à la cessibilité des Apports.

Les Souscripteurs déclarent avec la Société qu'ils procéderont à toute formalité nécessaire au transfert valide des Apports à la Société.

Les Souscripteurs déclarent qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société et signé en date du 30 septembre 2010, dans lequel sont décrits et évalués les Apports ainsi apportées en nature (le «Rapport»).

Ensuite, l'assemblée générale décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement et l'allocation des quatorze mille cent (14.100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A, quatorze mille cent (14.100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B, quatorze mille cent (14.100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C, quatorze mille cent (14.100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie D, quatorze mille cent (14.100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E, quatorze mille cent (14.100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F, quatorze mille cent (14.100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie G, quatorze mille cent (14.100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H, quatorze mille cent (14.100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I, et quatorze mille cent (14.100) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie J aux Souscripteurs tel que décrit dans le tableau ci-dessus.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5, alinéa premier, des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital social. (Alinéa 1<sup>er</sup>).** Le capital social est fixé à trois millions deux cent neuf mille quatre-vingt-quatre euros (EUR 3.209.084,-) divisé en:

- trois cent vingt mille neuf cent trois (320.903) parts sociales de Classe A (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A») avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- trois cent vingt mille neuf cent trois (320.903) parts sociales de Classe B (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe B») avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- trois cent vingt mille neuf cent quatre (320.904) parts sociales de Classe C (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe C») avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- trois cent vingt mille neuf cent sept (320.907) parts sociales de Classe D (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe D») avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- trois cent vingt mille neuf cent huit (320.908) parts sociales de Classe E (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe E») avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- trois cent vingt mille neuf cent neuf (320.909) parts sociales de Classe F (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe F») avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- trois cent vingt mille neuf cent onze (320.911) parts sociales de Classe G (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe G») avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- trois cent vingt mille neuf cent douze (320.912) parts sociales de Classe H (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe H») avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- trois cent vingt mille neuf cent treize (320.913) parts sociales de Classe I (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe I») avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- trois cent vingt mille neuf cent quatorze (320.914) parts sociales de Classe J (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe J») avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette augmentation de capital sont estimés à mille cinq cents euro (EUR 1.500,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.45 heures.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: M. Müller, C. Bless, P. Huang, DELOSCH.



Enregistré à Redange/Attert, le 6 octobre 2010. Relation: RED/2010/1412. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 18 octobre 2010.

Référence de publication: 2010140877/708.

(100161610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---

**City Mov', Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarrière.

R.C.S. Luxembourg B 110.386.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

*Notaire*

Référence de publication: 2010141301/11.

(100160113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

---

**D.F.P. Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 73.549.

---

Aux actionnaires de D.F.P. INVESTMENT S.A.

Par la présente, nous sommes au regret de vous annoncer notre démission de notre fonction de Commissaire aux comptes au sein de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 8 octobre 2010.

FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A.

Société Anonyme

Thierry JACOB / François WINANDY

Référence de publication: 2010141302/14.

(100160675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

---

**DeKalb Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 148.779.

---

Conformément à l'article 51 bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de ses administrateurs:

- Madame Christelle Ferry résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 8 septembre 2010 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A., avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Christelle Ferry

*Représentant permanent*

Référence de publication: 2010141303/16.

(100160510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

---

**Empebe S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Empebe).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 47.436.

---

L'an deux mille dix, le huit octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «EMPEBE», ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 47436, constituée suivant acte notarié en date du 15 avril 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 326 du 7 septembre 1994. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1<sup>er</sup> juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1707 du 13 septembre 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Virginie MICHELS, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Audrey PERROUX, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

- Modification de la dénomination sociale de la société en EMPEBE S.A.-SPF et modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

- Modification de l'article 21 des statuts.

- Mise à jour des statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la loi du 25 août 2006.

- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'objet social de la Société comme suit:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société en «EMPEBE S.A. - SPF».

### Troisième résolution

En conséquence des deux résolutions précédentes, l'article 1<sup>er</sup>, l'article 4 et l'article 21 des statuts sont modifiés comme suit:

«**Art. 1<sup>er</sup>**. Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «EMPEBE S.A. - SPF».»

«**Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

«**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

### Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 6, l'article 12 et l'article 16 des statuts sont modifiés comme suit:

«**Art. 6. (premier alinéa).** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.»

«**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

«**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.»

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement la dernière phrase de l'article 11 des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: N. GAUTIER, V. MICHELS, A. PERROUX, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12327. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010141019/102.

(100162384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

---

### Duchess I CDO S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 78.958.

Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en son siège en date du 18 octobre 2010:

- acceptation de la démission de Monsieur Robert Jan Schol en tant qu'administrateur avec effet au 18 octobre 2010; et

- nomination en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat au 18 octobre 2010, Monsieur Erik van Os, né le 20 février 1973 à Maastricht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.  
*Pour la société*  
TMF Management Luxembourg S.A.  
*Domiciliatare*  
Signature

Référence de publication: 2010141304/20.

(100160198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

---

**Espace Promotion Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 73.552.

Aux actionnaires de ESPACE PROMOTION HOLDING S.A.H.

Par la présente, nous sommes au regret de vous annoncer notre démission de notre fonction de Commissaire aux comptes au sein de votre société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 8 octobre 2010.  
FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A.  
Société Anonyme  
Thierry JACOB / François WINANDY

Référence de publication: 2010141305/14.

(100160676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

---

**Eurizon Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 28.536.

*Extraits des résolutions du conseil d'administration circulaire du 4 octobre 2010*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration Circulaire du 4 octobre 2010 les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Suite à la cessation de la fonction de:

- Monsieur Pierre BOUCHOMS, en tant que Directeur Général Adjoint de la société, avec effet au 3 octobre 2010;  
Le Conseil prend acte et accepte ladite cessation de fonction.

*Deuxième résolution*

Le Conseil décide de nommer:

- Monsieur Massimo TORCHIANA, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en tant que Délégué à la gestion journalière en sa qualité de Co-Directeur Général de la société, en remplacement de Monsieur Pierre BOUCHOMS;

Luxembourg, le 20 octobre 2010.  
EURIZON CAPITAL S.A.  
Jérôme Debertolis  
*Head of Legal & Finance*

Référence de publication: 2010141306/23.

(100160619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

---

**Titan Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.213.641,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 154.478.

In the year two thousand and ten, on the first day of October,  
Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Titan Luxco 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of three million two hundred nine thousand eighty-four euro (EUR 3,209,084.-), with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154.473 (the "Shareholder"),

hereby represented by Maître Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 30 September 2010.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

I. The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Titan Luxco 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of three million twenty-two thousand six hundred forty one euro (EUR 3,022,641.-), with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, dated 23 July 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 15 September 2010 number 1905 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154.478 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have last been amended by a notarial deed of the undersigned notary dated 29

II. The Shareholder recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda, which is known to the Shareholder:

#### *Agenda*

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred ninety-one thousand euro (EUR 191,000.-) so as to raise it from its current amount three million twenty-two thousand six hundred forty one euro (EUR 3,022,641.-) to three million two hundred thirteen thousand six hundred forty-one euro (EUR 3,213,641.-).

2 To issue one hundred ninety-one thousand (191,000) new ordinary shares, each share having a nominal value of one euro (EUR 1.-).

3 To accept subscription for these new shares by the Shareholder, and to accept payment in full for such new shares together with a share premium in a total amount of eighteen million nine hundred nine thousand euro (EUR 18,909,000.-) by a contribution in kind.

4 To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

III. In consideration of a the Valuation Report 1 and the Valuation Report 2 (as defined hereafter), the Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred ninety-one thousand euro (EUR 191,000.-) so as to raise it from its current amount three million twenty-two thousand six hundred forty one euro (EUR 3,022,641.-) to three million two hundred thirteen thousand six hundred forty-one euro (EUR 3,213,641.-).

#### *Second resolution*

The Shareholder resolved to issue one hundred ninety-one thousand (191,000) new ordinary shares, each share having a nominal value of one euro (EUR 1.-).

#### *Subscription - Payment*

The Shareholder declared to subscribe for the one hundred ninety-one thousand (191,000) new shares, each share having a nominal value of one euro (EUR 1.-) with payment of a share premium of eighteen million nine hundred nine thousand euro (EUR 18,909,000.-) and to make payment in full for such new shares by contributions in kind consisting of receivables as valued in the Valuation Report 1 and in the Valuation Report 2 (the "Contributions").

The amount of nineteen million one hundred thousand euro (EUR 19,100,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The Shareholder further stated that the Contributions are free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of such consideration to the Company.

The Shareholder stated together with the Company that they will accomplish all formalities concerning the valid transfer to the Company of the Contributions.

The Shareholder stated that reports have been drawn up by the managers of the Company, and signed on 1 October 2010, wherein the Contributions so contributed are described and valued (the "Valuation Report 1" and the "Valuation Report 2").

Thereupon, the Shareholder resolved to accept the said subscription and payment.

### Third resolution

The Shareholder resolved to amend article 5 first paragraph of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the capital increase. Said paragraph will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Issued Capital. (First paragraph).** The issued capital of the Company is set at three million two hundred thirteen thousand six hundred forty-one euro (EUR 3,213,641.-) divided into three million two hundred thirteen thousand six hundred forty-one (3,213,641) shares with a nominal value of one euro (Eur 1.-) each, all which are fully paid up.”

### Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at five thousand five hundred euro (EUR 5,500.-).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le premier jour du mois d'octobre,  
par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Titan Luxco 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de trois millions deux cent neuf mille quatre-vingt-quatre euros (EUR 3.209.084.-), ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.473 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 30 septembre 2010.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

I. L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Titan Luxco 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de trois millions vingt-deux mille six cent quarante-et-un euros (EUR 3.022.641.-), ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, constituée par un acte de Maître Edouard Delosch, notaire résident à Rambrouch, le 23 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 15 septembre 2010, numéro 1905 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 154 478 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 29 septembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. L'Associé reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant, lequel est connu de l'Associé:

### Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-onze mille euros (EUR 191.000.-) afin de le porter de son montant actuel de trois millions vingt-deux mille six cent quarante-et-un euros (EUR 3.022.641.-) à trois millions deux cent treize mille six cent quarante-et-un euros (EUR 3.213.641.-).

2. Émission de cent quatre-vingt-onze mille (191.000) nouvelles parts sociales ordinaires, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-).

3. Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de dix huit millions neuf cent neuf mille euros (EUR 18.909.000.-) par l'Associé,

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

5. Divers.

III. Considérant le Rapport 1 et le Rapport 2 (tel que défini ci-après), l'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-onze mille euros (EUR 191.000.-) afin de le porter de son montant actuel de trois millions vingt-deux mille six cent quarante-et-un euros (EUR 3.022.641.-) à trois millions deux cent treize mille six cent quarante-et-un euros (EUR 3.213.641.-).

### Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre cent quatre-vingt-onze mille (191.000) nouvelles parts sociales ordinaires, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

### Souscription - Libération

L'Associé a déclaré souscrire les cent quatre-vingt-onze mille (191.000) nouvelles parts sociales ordinaires, chacune ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de dix huit millions neuf cent neuf mille euros (EUR 18.909.000,-) et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en nature consistant en créances telles que décrites dans le Rapport 1 et le Rapport 2 (les «Apports »).

Le montant de dix-neuf millions cent mille euros (EUR 19.100.000,-) est dès lors à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'Associé a déclaré encore que les Apports sont libres de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction à la cessibilité des Apports.

L'Associé a déclaré avec la Société qu'ils procéderont à toute formalité nécessaire au transfert valide des Apports à la Société.

L'Associé déclare que des rapports ont été établis par les gérants de la Société et signés en date du 1<sup>er</sup> octobre 2010, dans lequel sont décrits et évalués les Apports ainsi apportées en nature (le «Rapport 1» et le «Rapport 2»).

Ensuite, l'Associé décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement.

### Troisième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Émis. (Premier alinéa).** Le capital émis de la Société est fixé à trois millions deux cent treize mille six cent quarante-et-un euros (EUR 3.213.641,-), divisé en trois millions deux cent treize mille six cent quarante-et-une (EUR 3.213.641) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette augmentation de capital sont estimés à cinq mille cinq cents euro (EUR 5.500,-).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: M. Müller, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 6 octobre 2010. Relation: RED/2010/1413. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 19 octobre 2010.

Référence de publication: 2010140878/154.

(100161384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---

### **ESCO Finance International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.501.

### *Extrait suite à la cession de parts sociales du 20 septembre 2010*

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales, daté du 20 septembre 2010, que les parts sociales de la Société ont été transférées de la manière suivante:

ESCO Technologies Holding Inc., une société ayant son siège social au 9900A Clayton Road, St. Louis, Missouri 63124, Etats-Unis d'Amérique et inscrite auprès du département de l'Etat de Delaware, Division des sociétés, dossier numéro 2189677, a cédé toutes les 12.502 parts sociales qu'elle détient dans la Société à la société ESCO International Holding Inc., une société, ayant son siège social au 9900A Clayton Road, St Louis, Missouri 63124, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Département de l'Etat du Delaware, Division des Sociétés, sous le numéro 47578091;

Par suite du contrat de cession susmentionné, ESCO International Holding Inc. détient l'entière des parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2010.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010141308/23.

(100160224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

---

**Fortimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 47.952.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 9 septembre 2010 à 9 heures que:

- au mandat de commissaire aux comptes de la Fiduciaire Cabexco S.à r.l. a été mis fin avec effet au 31 août 2010 et que

- la société Euraudit S.à r.l., demeurant à 16 allée Marconi, L-2120 Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2010 avec expiration du mandat le jour de l'assemblée générale en 2013.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010141310/14.

(100160766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

---

**Geyoung Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 132.330.

—  
Constituée par-devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 août 2007, acte publié au Mémorial C, no 2526 du 7 novembre 2007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Geyoung Investment Parallel Holdings S.à.r.l.*

Nicole Götz

*Manager*

Référence de publication: 2010141312/15.

(100160525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

---

**Wiesbaden (Bridge) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.648.425,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 119.217.

—  
In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of September.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Marathon S.à.r.l. having its registered office at 2 -4, rue Beck, L 1222 Luxembourg, represented hereby by Mr. Stany FROMONT, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

Said proxy initialed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed in order to be filed with the registration authorities.

The appearing party declares to be the sole shareholder of Wiesbaden (Bridge) S. à r.l., having its registered office in L-1222 Luxembourg, 2 -4 rue Beck, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on



29 August 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 1827 of 29 September 2006.

The articles of the Company were last amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 27 December 2007, published in the Mémorial number 595 of 10 March 2008.

The sole shareholder requests the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to amend the Company's financial year so that it will henceforth start on January 1<sup>st</sup> and end on December 31<sup>st</sup>, with the exception of the current financial year which started on October 1, 2009 and will end on December 31<sup>st</sup>, 2010.

*Second resolution*

The sole shareholder resolves to amend Article 11 of the Articles of Association of the Company as follows:

**“ Art. 11. Accounting Year.**

The accounting year begins on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of the same year. “

There being no further items on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing preson signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le trente septembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Marathon S. à r.l., ayant son siège au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg,

Ici représentée par Monsieur Stany FROMONT, demeurant professionnellement à Luxembourg,  
en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée Wiesbaden (Bridge) S. à r.l., ayant son siège social à L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luembourg, en date du 29 août 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial»), numéro 1827 du 29 septembre 2006.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 décembre 2007, publié au Mémorial numéro 595 du 10 mars 2008.

L'associé unique prie le notaire instrumentant de prendre acte des résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de modifier l'année sociale de la Société de sorte qu'elle commencera désormais le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre, à l'exception de l'exercice en cours qui a commencé le 1<sup>er</sup> octobre 2009, et se terminera le 31 décembre 2010.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'Article 11 des Statuts de la Société comme suit:

**« Art. 11. Exercice social.**

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. FROMONT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44490. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Référence de publication: 2010140897/74.

(100161062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---

**Geoyoung Investment Parallel Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 132.331.

Constituée par-devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 août 2007, acte publié au Mémorial C, no 2524 du 7 novembre 2007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Geoyoung Investment Parallel Holdings S.à.r.l.*

Nicole Götz

Manager

Référence de publication: 2010141313/15.

(100160521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

---

**Gf & Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 3, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 114.810.

Par la présente, je démissionne dès aujourd'hui comme administrateur de la société GF & Partners S.A. Walferdange, le 20 septembre 2010.

Jan Glas.

Référence de publication: 2010141314/9.

(100160669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

---

**Chiesa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8284 Kehlen, 1B, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 156.269.

STATUTS

L'an deux mille dix, le quinze octobre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

Monsieur Raphaël CHIESA, expert en automobiles, né à Luxembourg, le 6 mars 1959, demeurant à L-8284 Kehlen, 1B, rue des Romains.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un bureau d'expertises automobiles.

La société peut en outre effectuer toutes opérations mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à la réalisation de son objet social ou favorisant son extension.

La société peut encore s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination «CHIESA S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Kehlen.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par l'associé unique et en cas de pluralité d'associés par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de VINGT-CINQ MILLE EUROS (€ 25.000,00) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de DEUX CENT CINQUANTE EUROS (€ 250,00) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique et en cas de pluralité d'associés par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) est/sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

#### *Souscription et Libération*

Les CENT (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique, à savoir:

Monsieur Raphaël CHIESA, prénommé.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de VINGT-CINQ MILLE EUROS (25.000,00 €) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

La partie comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE EUROS (1.000,00 €).

#### *Décisions de l'associé unique*

L'associé unique prend les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Raphaël CHIESA, prénommé.

La Société sera engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-8284 Kehlen, 1B, rue des Romains.

#### *Remarque*

L'attention de la partie comparante a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article deux des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, qualité et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signés: R. CHIESA, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 19 octobre 2010. Relation: MER/2010/1919. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 26 octobre 2010.

Référence de publication: 2010141847/116.

(100163286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

**Glacier Re Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CHF 283.936.128,00.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 104.275.

—  
*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 18 octobre 2010*

L'assemblée générale extraordinaire a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Glenn Campbell en tant gérant A de la Société avec effet au 19 octobre 2010;
- de nommer avec effet au 19 octobre 2010 en tant que nouveau gérant A Monsieur Andreas Zdrenyk, CFO, né le 5 juin 1959 à Winterthur (Suisse), ayant son adresse professionnelle au Churerstrasse 78, 8808 Pfäffikon (Suiss), pour une durée illimitée.

Dorénavant, le conseil de gérance de la Société est donc composé de:

- Monsieur Andreas Zdrenyk, gérant A
- Monsieur Luca Gallinelli, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Glacier Re Holdings S.à r.l.*

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2010141315/23.

(100160776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

---

**Goldman Sachs Developing Markets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 133.643.

—  
Constituée par-devant Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 Octobre 2007, acte publié au Mémorial C, no 2957 du 19 Décembre 2007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Goldman Sachs Developing Markets S.à r.l.*

Nicole Götz

Manager

Référence de publication: 2010141316/15.

(100160522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

---

**Global Investment Servicing (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 70.638.770,00.**

Siège social: L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 137.676.

—  
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé:

- d'accepter la démission de Madame Deidre Ecock en tant que gérant de la Société avec effet au 9 juillet 2010;
- de nommer Monsieur Alain Lodge, résidant professionnellement à L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève, comme nouveau gérant de la Société avec effet au 9 juillet 2010 et pour une durée indéterminée.

Pou extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010141317/16.

(100160245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

---

**GSCP 2000 Onshore Lumina Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 334.329,80.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 90.042.

Constituée par-devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 03 décembre 2002, acte publié au Mémorial C, no 1812 du 24 décembre 2002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GSCP 2000 Onshore Lumina Holding S.à.r.l.*

Nicole Götz

Manager

Référence de publication: 2010141318/15.

(100160523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

**Telipro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 156.219.

## STATUTS

L'an deux mille dix, le sept octobre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch.

A comparu:

Alter Nominee Inc, ayant son siège social St Louis Ward, 25, 1388 Victoria MAHE Seychelles (IBC n° 041143) ici représentée par Monsieur Roberto SEDDIO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elle déclare constituer comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre la personne ci-avant désignée et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "TELIPRO S.A.".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliations contractuelles au cas où le siège social de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision du conseil d'administration, lequel a tous pouvoirs pour y adapter authentiquement le présent article.

Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, sera le mieux placé pour y procéder.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société

ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

L'objet social de la Société inclus également l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières, en ce inclus, la détention directe ou indirecte de participation dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

### Capital - Actions

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000) représenté par dix mille (10.000) actions, chacune d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5.-) entièrement libérées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être délivrés d'un registre à souches et signés par le président du conseil d'administration et un autre administrateur.

La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.

**Art. 7.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.

**Art. 8.** Le conseil d'administration peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par l'administrateur; cette signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

### Administration - Surveillance

**Art. 9.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Les membres démissionnaires sont rééligibles.

**Art. 10.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télécopie ou télex.

**Art. 11.** Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tout acte de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 13.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

**Art. 14.** Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable.

**Art. 15.** Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

**Art. 16.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 17.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

### Assemblées

**Art. 18.** L'assemblée générale annuelle pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.

**Art. 19.** L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

**Art. 20.** Pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses titres au porteur ou ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.



**Art. 21.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le dernier mardi du mois de mars de chaque année à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales se tiendront à Luxembourg, au lieu indiqué dans la convocation ou dans la municipalité où se trouve le siège social, si celui-ci a été transféré dans une autre localité, ou dans tout autre lieu de la commune convenu par le conseil d'administration.

**Art. 22.** L'assemblée générale entendra le rapport du conseil d'administration et du commissaire, votera l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et aux commissaires et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, lequel ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

**Art. 23.** L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévus par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.

**Art. 24.** Le conseil d'administration sera responsable de la convocation des assemblées ordinaires et extraordinaires.

Il sera obligé de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils soient déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

**Art. 25.** Le président du conseil d'administration, ou en son absence, l'administrateur qui le remplace ou la personne désignée à l'assemblée, présidera les assemblées générales.

L'assemblée choisira parmi les assistants un scrutateur.

**Art. 26.** Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.

### **Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices**

**Art. 27.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 28.** Chaque année, à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi.

A la même époque, les comptes seront clos et le conseil d'administration préparera un compte de profits et pertes de l'année sociale écoulée.

Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, l'administration soumettra le bilan de la société et le compte de pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tout autre document qui pourra être requis par la loi, au commissaire qui, sur cette base, établira son rapport.

Quinze jours avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du conseil d'administration, le rapport du commissaire ainsi que tout autre document qui pourra être requis par la loi, sera déposé au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

**Art. 29.** L'excédent créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net sera affecté à la réserve légale.

Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice net restera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu de procéder à une distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration endéans les limites fixées par l'assemblée générale.

Avec les approbations prévues par la loi et en respectant les autres prescriptions légales, des dividendes intérimaires peuvent être payés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

## Dissolution - Liquidation

**Art. 30.** La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

**Art. 31.** Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

### Disposition générale

**Art. 32.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

#### Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle se réunira le dernier mardi du mois de mars de l'an 2012 à 15.00 heures.

#### Souscription

Les statuts de la société ayant été établis, le comparant déclare souscrire aux 10.000 actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

Alter Nominee Inc: dix mille actions . . . . .	10.000
Total: . . . . .	10.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de cinquante mille euros (EUR 50.000) euros est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

#### Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à UN et celui des commissaires à UN;
2. A été appelé à la fonction d'administrateur unique:
  - a) Monsieur Bruno ABBATE, né à Santa Maria Capua Vetere (Italie) le 2 septembre 1965, demeurant professionnellement au 69, rue de la Semois L-2533 Luxembourg;
  3. I.C.Dom-Com Sàrl, ayant son siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 133.127, a été appelé à la fonction de commissaire aux comptes;
4. Le mandat des administrateurs est fixé à cinq années et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2015;
5. Le mandat du commissaire est fixé à cinq années et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015;
6. L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer les pouvoirs de la gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres;
7. Le siège social de la société est établi à 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Seddio, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 15 octobre 2010. Relation: RED/2010/1490. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 21 octobre 2010.

Référence de publication: 2010140886/254.

(100161539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---

**Horizon French Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 143.833.

—  
*Extrait des Résolutions de l'associé unique du 14 octobre 2010*

L'associé unique de Horizon French Holdings S.à r.l. a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Xavier De Cillia en tant que gérant de la Société et ce avec effet au 14 octobre 2010.

- De nommer Monsieur Jorrit Cromptoets, né le 16 mai 1976 à Voorst, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant de la Société et ce avec effet au 15 octobre 2010.

Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Frederik Kuiper

*Mandataire*

Référence de publication: 2010141319/17.

(100160377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

---

**PDL Europe GV Subs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 155.170.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 14 octobre 2010*

1) Monsieur Pietro LONGO a démissionné de son mandat de gérant de classe B.

2) Monsieur Hans DE GRAAF, administrateur de sociétés, né à Reeuwijk (Pays-Bas), le 19 avril 1950, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour PDL Europe Senior 2 S.à r.l.*

Hugo Froment

Référence de publication: 2010141351/16.

(100160697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

---

**Intersaco S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 9.531.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010141093/9.

(100161751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

---

**KSM Participations Mobilières et Immobilières S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 94.138.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010141107/9.

(100161862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

---

**Odyssey Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 50.331.

—

*Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la Société du 18 octobre 2010*

En date du 18 octobre 2010, l'actionnaire unique de la Société a décidé d'accepter la démission des personnes suivantes, avec effet immédiat:

- Odyfinance S.A., administrateur
- Apax Partners S.A., administrateur
- Cytifinance S.A., administrateur
- Monsieur Gregory CONLEY, administrateur
- Monsieur André BOISVERT, administrateur
- Monsieur Khalil BARSOU, administrateur
- Monsieur Charlie BARRASS, administrateur
- Monsieur Olivier COUNE, administrateur
- Monsieur Antoine DUCHATEAU, administrateur et président du conseil d'administration + administrateur-délégué

Ce même jour, le Conseil d'Administration de la Société a décidé de nommer:

- Monsieur Max Stathis CHUARD, né le 17 octobre 1973 à Genève, Suisse, ayant comme adresse professionnelle : 18, Place des Philosophes, 1205 Genève, Suisse;
- Monsieur Régis METRAT, né le 9 novembre 1971 à Rillieux-La-Pape, France, ayant comme adresse professionnelle : 89 D, Pafebruch, 8308 Capellen, Luxembourg;
- Monsieur Armin Heinrich Adolf HOLST, né le 4 septembre 1958 à Siegburg, Germany, ayant comme adresse professionnelle : 89 D, Pafebruch, 8308 Capellen, Luxembourg;

en tant que nouveaux administrateurs de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais des personnes suivantes:

- Monsieur Max Stathis CHUARD;
- Monsieur Régis METRAT;
- Monsieur Armin Heinrich Adolf HOLST.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 21 octobre 2010.

ODYSSEY GROUP S.A.

Signature

Référence de publication: 2010141160/36.

(100162507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

---

**Touvan Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 64.446.

—

L'an deux mil dix, le vingt-sept septembre.

Pardevant, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "TOUVAN HOLDING S.A.", avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 6 mai 1998, publié au Mémorial, Recueil C numéro 560 du 31 juillet 1998, dont les statuts furent modifiés suivant acte de Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 31 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil C numéro 410 du 14 mars 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

123781

*Ordre du jour:*

- Modification de l'objet social de la société de Holding 1929 en Soparfi et modification subséquente de l'article 4 des statuts.

- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société de Holding 1929 en Soparfi.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 octobre 2010. Relation: LAC/2010/43357. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Référence de publication: 2010140890/56.

(100160993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

---

**Odyssey Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 50.331.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

*Notaire*

Référence de publication: 2010141345/11.

(100160098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

---

**ProLogis UK CCLV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 133.246.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010141346/14.

(100160568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

**C.F.E., Corporation Financière Européenne S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 82.680.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf septembre,

Pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Corporation Financière Européenne S.A., en abrégé: C.F.E., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 82.680,

constituée suivant acte notarié en date du 27 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1229 du 24 décembre 2001, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire Joëlle BADEN en date du 22 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 424 du 26 février 2010 (la "Société").

L'assemblée est présidée par M. Carlo SANTOITEMMA, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mme Sophie JACQUET, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Marco PATERNO, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de EUR 8.369.495 (huit millions trois cent soixante-neuf mille quatre cent quatre-vingt quinze Euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 2.983.000 (deux millions neuf cent quatre-vingt-trois mille euros) à EUR 11.352.495 (onze millions trois cent cinquantedeux mille quatre cent quatre-vingt quinze Euros) par l'émission de 8.369.495 (huit millions trois cent soixante-neuf mille quatre cent quatre-vingt quinze) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, augmentées d'une prime d'émission de EUR 3,39 (trois Euros trente-neuf Cents) par action, à souscrire et à libérer intégralement par 30 nouveaux actionnaires par la conversion de 37.421.394 Asset Backed Bonds 2010-2015 en USD et 7.142.103 Asset Backed Bonds 2010-2015 en Euro émises par la Société avec intérêt échu, le tout sur le vu d'un rapport d'un réviseur d'entreprises.

2. Renonciation de la part des actionnaires actuels de la Société à leur droit préférentiel de souscription par rapport à l'augmentation de capital sub 1.

3. Modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts de la Société

II. Que les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 8.369.495 (huit millions trois cent soixante-neuf mille quatre cent quatre-vingt quinze Euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 2.983.000 (deux millions neuf cent quatre-vingt-trois mille euros) à EUR 11.352.495 (onze millions trois cent cinquante-deux mille quatre cent quatre-vingt quinze Euros)

par l'émission de 8.369.495 (huit millions trois cent soixante-neuf mille quatre cent quatre-vingt quinze) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, augmentées d'une prime d'émission de EUR 3,39 (trois Euros trente-neuf Cents) par action, soit une prime d'émission totale de EUR 28.372.588,

à souscrire et à libérer intégralement par 30 nouveaux actionnaires par des apports autre qu'en numéraire dont question ci-après, le tout sur le vu d'un rapport d'un réviseur d'entreprises.

*Souscription - Libération*

Les 8.369.495 (huit millions trois cent soixante-neuf mille quatre cent quatre-vingt quinze) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, augmentées d'une prime d'émission de EUR 3,39 (trois Euros trente-neuf Cents) par action,

ont toutes été souscrites et entièrement libérées par la conversion de 37.421.394 Asset Backed Bonds 2010-2015 en USD et 7.142.103 Asset Backed Bonds 20102015 en Euro émises par la Société avec intérêt échu,

détenues par 30 obligataires dont l'identité est retenue sur une liste en annexe au présent acte pour en faire partie intégrante, avec toutes les obligations à convertir,

le tout sur base d'un rapport du réviseur d'entreprises, la société Mazars, Cabinet de révision agréé, 10A, rue Henri Schnadt, Luxembourg,

lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut que:

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmenté de la prime d'émission.

Le rapport, daté du 29 septembre 2010, demeurant annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Les obligataires sont tous représentés au présent acte par UBI TRUSTEE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social à Luxembourg, sur base des bulletins de souscription contenant demande de conversion et de la correspondance annexée.

La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant par l'annulation des obligations dont la conversion en actions a été demandée.

*Renonciation*

L'assemblée constate que les actuels actionnaires de la société ont renoncé à leur droit de souscription préférentiel par rapport à l'augmentation de capital décidée ci-avant.

*Deuxième résolution:*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à EUR 11.352.495 (onze millions trois cent cinquante-deux mille quatre cent quatre-vingt quinze Euros) représenté par EUR 11.352.495 (onze millions trois cent cinquante-deux mille quatre cent quatre-vingt quinze) d'actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

*Evaluation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ EUR 6.600.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. SANTOITEMMA, S. JACQUET, M. PATERNO, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 1<sup>er</sup> octobre 2010, LAC/2010/42976: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur ff. (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 23 octobre 2010.

Référence de publication: 2010140985/99.

(100161689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

---

**ProLogis UK CCLVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.264.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010141347/14.

(100160570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

---

**ProLogis UK CCXLIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.979.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010141348/14.

(100160567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

---

**ProLogis UK CCXLVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.969.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010141349/14.

(100160563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

---

**Q Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 121.797.

---

In the year two thousand and ten, on the twenty-first day of the month of September,  
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg,  
was held an extraordinary general meeting of shareholders of the société anonyme Q Invest S.A. (the "Company")  
having its registered office in L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, incorporated by deed of the undersigned



notary, on 23<sup>rd</sup> October, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations on 30<sup>th</sup> December, 2006, Nr C-2448.

The meeting was presided over by Mrs Christelle Rétif, director of the Company, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed Mrs Rachel UHL, lawyer, professionally residing in Luxembourg as secretary.

The meeting appointed Mr Patrick Santer, master at laws, professionally residing in Luxembourg, as scrutineer.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. This list signed *ne varietur* will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the entire share capital of the Company is represented at the present meeting and that the shareholders declare themselves duly informed on the agenda of the present meeting so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below.

1) Decision on the liquidation of the Company

2) Appointment of the liquidator and determination of the powers of the liquidator

*First resolution*

The meeting unanimously resolved to dissolve and to put the Company into liquidation.

*Second resolution*

The meeting unanimously resolved to:

- appoint as liquidator Audiex S.A., with registered office in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie;
- grant the fullest powers, particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies (as amended) to the liquidator;
- authorise the liquidator in advance to execute the acts and enter into the deeds set forth in article 145 of the same law without its special authorisation if such authorisation is required by law; and
- dispense the liquidator from drawing up an inventory and it may refer to the books of the Company. The liquidator may delegate, under its responsibility, all or part of its powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds. The liquidator may bind the Company under its signature.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing persons, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

This document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their respective names, first names, civil status and residences, the said persons signed together this original deed with us, the notary.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-et-unième jour du mois de septembre,

Par-devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Q Invest S.A. (la "Société") ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, constituée selon acte du notairesoussigné, le 23 octobre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, le 30 décembre 2006, n°C-2448.

L'assemblée a été présidée par Mme Christelle Rétif, administrateur de la Société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a nommé secrétaire Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a nommé M. Patrick Santer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur.

Le président a déclaré et prié le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste signée *ne varietur* sera annexée au présent acte afin d'être enregistrée auprès des autorités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que l'entierté du capital émis de la Société est représentée à la présente assemblée et les actionnaires déclarent avoir été dûment informé de l'ordre du jour de la présente assemblée de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour tel qu'il suit.

1) Décision à prendre concernant la liquidation de la Société

2) Nomination du liquidateur et fixation des pouvoirs du liquidateur

*Première résolution*

L'assemblée a décidé à l'unanimité de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

*Seconde résolution*

L'assemblée a décidé à l'unanimité de:

- nommer en tant que liquidateur Audiex S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie;
- conférer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus, spécialement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- autoriser par avance le liquidateur à accomplir les actes et conclure les contrats prévus à l'article 145 de la même loi sans devoir recourir à son autorisation dans le cas où celle-ci est requise;
- dispenser le liquidateur de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société. Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations ou contrats spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'ils déterminent. Le liquidateur engage la Société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise et est suivi d'une version française; à la requête des personnes comparantes, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre les deux versions.

Après lecture faite aux personnes comparantes, connues du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et demeures respectifs, les personnes comparantes ont signé, avec le notaire, le présent procès-verbal.

Signé: C. RETIG, R. UHL, P. SANTER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 septembre 2010. Relation: LAC/2010/41817. Reçu douze euros (12.- €).

*Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

Référence de publication: 2010141191/87.

(100161766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

---

**Naho S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 141.501.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010141145/9.

(100162226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

---

**Tollo Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 45.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.204.

---

Suite à la lettre signée en date du 6 Octobre 2010, le conseil de gérance de la société Tollo Holding S.à r.l. a été avisé de la démission du Gérant B suivant à compter du 6 Octobre 2010:

Patrick van Denzen, né le 28 Février 1971 à Geleen, le Pays-Bas, et ayant pour adresse, 46A, Avenue J.F. Kennedy, 1855 Luxembourg au Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mutua (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant B

Référence de publication: 2010141374/16.

(100160158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

---

**UBI Banca International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 61.018.

Il résulte d'une résolution du Conseil d'Administration de la Société du 23 juillet 2010 que:

Le Conseil a accepté les démissions de M. Piero Bertolotto de sa fonction de Membre du Conseil d'Administration, présentée en date du 24 mai 2010, avec effet immédiat.

Le Conseil a accepté les démissions de M. Achille Severgnini de sa fonction de Membre du Conseil d'Administration, présentée en date 7 juillet 2010, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Stefano Tabanelli

*Le Secrétaire du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2010141375/16.

(100160320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

**UFG-LFP International, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 23.447.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 10 septembre 2010*

"Conformément à l'article 10 des Statuts, l'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer en tant qu'administrateur de la Société Monsieur Jean-Philippe Besse, né le 11 septembre 1970 à Royan (France), demeurant professionnellement à F-75008 Paris, 173, Boulevard Haussmann, ceci avec effet au 10 septembre 2010 et pour un mandat se terminant à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2015."

Le 20 octobre 2010.

Pour extrait conforme

UFG-LFP International

Guillaume Bricka / Philippe Verdier

*Responsable juridique / Administrateur-Délégué*

Référence de publication: 2010141376/17.

(100160582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

**Danbel S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Danbel).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 38.570.

L'an deux mille dix, le huit octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «DANBEL», ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 38570, constituée suivant acte notarié du 14 novembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 466 du 19 décembre 1991. Les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 7 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1110 du 5 décembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Virginie MICHELS, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Audrey PERROUX, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

- Modification de la dénomination sociale de la société en DANBEL S.A.-SPF et modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

- Modification de l'article 21 des statuts.

- Mise à jour des statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la loi du 25 août 2006.

- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'objet social de la Société comme suit:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société en «DANBEL S.A. - SPF».

*Troisième résolution*

En conséquence des deux résolutions précédentes, l'article 1<sup>er</sup>, l'article 4 et l'article 21 des statuts sont modifiés comme suit:

«**Art. 1<sup>er</sup>**. Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «DANBEL S.A. - SPF.»»

«**Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

«**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 6, l'article 12 et l'article 16 des statuts sont modifiés comme suit:

«**Art. 6. (premier alinéa).** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.»

«**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

«**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.»

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement la dernière phrase de l'article 11 des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: N. GAUTIER, V. MICHELS, A. PERROUX, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12335. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010141011/101.

(100162317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

---

**SFP Habitation S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 62, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg E 2.792.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2010141366/11.

(100160090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

---

**SFP Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 62, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 72.785.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2010141367/11.

(100160093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

---

**SHCO 20 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.697.

—

*Extraits des contrats de cession de parts de la Société daté du 5 octobre 2010*

En vertu d'un acte de transfert de parts, daté du 5 octobre 2010, ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., a transféré 10.210 de ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

10.210 parts sociales d'une valeur de 1 Euro chacune, à la société Argus Capital Partners II (Sub-Fund) L.P., une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au Kleinwort Benson House, Wests Centre, St. Helier, Jersey JE4 8PQ, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro LP694.

En vertu d'un deuxième acte de transferts de parts, date du 5 octobre 2010, ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., a transféré 2.290 de ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

2.290 parts sociales d'une valeur de 1 Euro chacune, à la société Argus Capital Partners II A L.P., une société régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au Kleinwort Benson House, Wests Centre, St. Helier, Jersey JE4 8PQ, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro LP695.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Richard Brekelmans

*Mandataire*

Référence de publication: 2010141368/23.

(100160146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

**SIR Holding S.à.r.l./B.V., Société à responsabilité limitée.**

Siège de direction effectif: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 136.055.

—

Je soussignée, Anne-Marie Maréchal-Begon, née le 21 juillet 1966, demeurant au 14, rue Saint-Jean, 57 570 Basse-Rentgen, France, démissionne de mon mandat de gérant de la société Sir Holding S.à.r.l./B.V., 36.38, Grand-Rue, L-1660 Grand-Rue, enregistrée au R.C.S sous le numéro B. 136.055, avec effet immédiat.

Basse-Rentgen, le 21 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010141369/11.

(100160524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

**New Vie S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 128.280.

—

Le domicile de la société New Vie S.A., établi à L-1413 LUXEMBOURG, 3, Place Dargent, a été dénoncé avec effet au 20 octobre 2010

Companies &amp; Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2010141146/10.

(100161930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

**Electricité E.M.G. Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2667 Luxembourg, 35-37, rue Verte.

R.C.S. Luxembourg B 36.423.

—

L'AN DEUX MILLE DIX, LE VINGT-TROIS SEPTEMBRE.

Pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dénommée ELECTRICITE E.M.G. S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 35, rue Verte, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n°36423,

constituée par acte du notaire Christine DOERNER en date du 25 février 1991, publié au Mémorial c n° 339 de 1991, et les statuts ont été modifiés par acte du notaire Emile SCHLESSER en date du 11 juin 1993, publié au Mémorial C n° 414 de 1993.

L'assemblée est présidée par Monsieur Oliveira Santos Pedro Filipe, gérant de sociétés, demeurant à Hobscheid, 15, rue de l'Eau.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 2, rue de la Chapelle.

L'assemblée nomme comme scrutateur Monsieur Oliveira Santos Pedro Filipe, précité.

Les associés présents ou représentés à l'assemblée et le nombre de parts possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les associés présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 100 (cent) parts représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Modification de l'article 3 relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante.

«La société a pour objet tous travaux d'électricité, le commerce de matériel électronique de toute nature, l'installation, l'entretien et la réparation d'installations électriques généralement quelconques.

La société a encore pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

2. Divers

L'assemblée des associés ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime la décision suivante:

#### *Résolution unique*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante.

«La société a pour objet tous travaux d'électricité, le commerce de matériel électronique de toute nature, l'installation, l'entretien et la réparation d'installations électriques généralement quelconques.

La société a encore pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

#### *Clôture de l'assemblée*

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes;

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: P. F. OLIVEIRA SANTOS, G. SADDI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 29 septembre 2009, LAC/2009/42386: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 23 octobre 2010.

Référence de publication: 2010141018/71.

(100161687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

---

**Déco-Peint Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3835 Schiffflange, 13, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.004.

---

L'an deux mil dix, le huitième jour d'octobre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) Monsieur Christophe LANCEL, chargé d'affaires, né le 11 octobre 1972 à Léhon (France), demeurant au 7C, rue Clémenceau à F-54640 TUCQUEGNIEUX, et

2) Monsieur Lionel GIRO, chargé d'affaires, né le 13 octobre 1970 à Thionville, demeurant au 11B, rue de la Chapelle/MOLVANGE à F-57330 ESCHERANGE-MOLVANGE.

Les comparants déclarent être les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée Déco-Peint Luxembourg S.à r.l., avec siège social à L-4325 Esch-sur-Alzette, 5A, Rue du Stade, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 137004, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Patrick Serres, notaire de résidence à Remich agissant en remplacement du notaire instrumentant, en date du 28 février 2008, publié au Mémorial, Recueil C numéro 888 du 10 avril 2008.

Les associés ont prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de L-4325 Esch-sur-Alzette, 5A, Rue du Stade à L-3835 Schiffflange, 13, rue d'Esch.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 2 (alinéa 1) des statuts:

"Le siège social est établi dans la commune de Schiffflange"

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (900.-EUR).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Christophe Lancel, Lionel Giro, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 19 octobre 2010. LAC / 2010 / 45782. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 octobre 2010.

Référence de publication: 2010141868/37.

(100162992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

---

**Posada S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 74.324.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010141189/9.

(100162066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2010.

---